



Vous trouverez ci-joint une pétition

« EPS : Je veux que ma note compte »

L'Education Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges :

Redonnons-lui toute sa place !

En effet, le nouveau Brevet **supprime** l'évaluation en contrôle continu de l'**EPS, de l'éducation musicale, des arts plastiques et des langues vivantes** tel que le précise le texte officiel (décembre 2015, articles 5 et 6).

A partir de cette année, le diplôme du brevet s'obtient en additionnant les points obtenus par :

- **La validation du socle commun** qui est une évaluation globale portée par le conseil de classe (pour **400 points**)
- **L'examen terminal qui comporte 3 épreuves notées 100 points** chacune. L'EPS, les arts et les langues qui étaient en contrôle continu n'en font plus partie. Ceci entraînant de fait une **hiérarchisation des disciplines** : il y a celles qui sont évaluées dans le socle et dans l'examen terminal et il y a celles qui ne sont évaluées que dans le socle.

La **composante originale et unique** qu'apporte l'EPS, à savoir s'occuper de la **motricité** des élèves, ne serait donc plus évaluée, sauf dans les compétences du socle avec l'éducation musicale et les arts plastiques. Ce mélange Corps et arts conduira sans doute vers des **non-sens au niveau de l'évaluation** : quelle maîtrise valider à un élève brillant en éducation musicale et par ailleurs très faible en EPS (ou inversement)? Maîtrise fragile ? Maîtrise acquise ? Dans tous les cas cela ne **correspondra pas à l'élève**.

Le SNEP-FSU et le SNES-FSU proposent **Une modification du texte officiel** afin d'**ajouter 100 points** à l'examen pour une épreuve qui **intègre l'EPS, les arts et les langues**.

L'examen comporterait ainsi non plus 3 mais 4 épreuves (100 points chacune), petite précision cela ne coûte rien !!!

Si l'objectif est vraiment de former des futurs citoyens, cultivés et physiquement actifs, l'EPS doit être « certifiée » dans le cadre des examens scolaires.

La partie examen du brevet doit être modifiée comme suit :

- 100 pts pour l'épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
- **100 points pour les épreuves portant sur les programmes d'EPS, d'enseignements artistiques et de langues vivantes, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un contrôle en cours de formation.**

Au-delà, nous sommes ouverts à une réflexion d'ensemble sur l'examen du brevet, et à de nouveaux dispositifs d'évaluation, à partir du moment où l'EPS y prendra toute sa place.

Nous vous remercions de soutenir notre initiative en signant la pétition ci jointe



EPS



JE VEUX QUE MA NOTE COMPTE !

L'Éducation Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges :

donnons lui toute sa place !

Courir, danser, nager, grimper, jouer collectif,...

En EPS on apprend

les sports, la danse, le cirque. On développe son corps de manière extra-ordinaire.

En EPS on apprend

des techniques, des règles. On apprend en jouant, en répétant, en observant, en s'entraînant avec les autres.

En EPS on apprend

à faire des efforts, à se dépasser. On se fait plaisir, on s'améliore. C'est ça la santé !

En EPS on apprend

à respecter les autres, à s'entraider, à prendre des responsabilités, à s'exprimer.

Je soutiens en signant

L'EPS est une discipline originale qui participe à la réussite scolaire : la note doit compter dans le brevet des collèges !

Nom	Prénom	Ville	Signature